

Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre

Siège Social : 36000 Châteauroux

Adresse : 2 Place des Cigarières

Date de convocation : 25 février 2026

Extrait des Délibérations du Conseil Syndical

Réunion du Lundi 2 mars 2026

L'an deux mil vingt six

Le 2 mars,

Le conseil syndical du Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre avait été dûment convoqué le 12 février 2026 pour une session ordinaire le 25 février 2026. Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, Le Conseil Syndical du Syndicat Départemental d'Energies de L'Indre a de nouveau été convoqué le 2 mars à 10h00 en session ordinaire, au SDEI, sous la présidence de Monsieur Jean Louis Camus Président.

Le conseil syndical pouvait délibérer valablement sans condition de quorum.

Secrétaire de séance : M LION

Nombre de membres en exercice : 48

Votes exprimés : Pour : 18/ Contre : 0 / Abstention : 0

Étaient présents (18)

BALSAN Charles-Henri, CAMUS Jean-Louis, CHENE Jean-Pierre, CHEZEAUX Jean-Louis, DELYS Dominique, ELBAZ Xavier, GOURLAY Philippe, LANGLOIS Gaston, LEMAIGRE Patrick, LION Michel, LUMET Thierry, MAUBOIS Philippe, MOREAU Jean-Michel, PREVOST Michelle, ROBIN Guy, ROUFFY Marc, SALADIN Michel, VIDAL Claude.

Étaient absents (25)

ALLARD Bernard, AUJEAN Bernard, BAPTISTA DE HORTA Carole, BERTHOUMIEUX Pierre, DAUZIER Claude, DEJOLLAT Daniel, FOISEL Michel, GARGAUD Patrick, GLOMOT Pascal, IMBERT Tony, LAROCHE Laurent, MARCHAND Bernard, NAVARRO David, PERSONNE Jacques, PICOUT Laurent, PIVOT Christophe, PRAULY Jean-Claude, RIES Fanny, RIOLET Guy, SAVY Philippe, SEVAULT Jean-Marc, TUAL Didier, VIAUD Philippe, VOITIER Brigitte, ZECCHI Stéphane.

Étaient excusés (5)

AVEROUS Gil, BRANCHOUX Gilles, CHALMAIN Eric, JUDALET Patrick, YVERNAULT Philippe.

Objet : Approbation adhésion à l'agence attractivité du territoire

Le Président propose de renouveler l'adhésion à l'Agence d'Attractivité de l'Indre créée le 27 juin 2019. Cette agence a pour mission d'accroître la notoriété du département au-delà de ses frontières et de fédérer acteurs privés et publics afin d'attirer et d'accueillir sur le territoire de nouveaux actifs.

Les enjeux de l'agence sont les suivants :

- Faire de l'Indre un territoire accueillant et privilégié pour les nouveaux talents (salariés et porteurs de projet), en valorisant le cadre de vie et les opportunités professionnelles possibles.
- Stimuler la mise en relation des entreprises et des profils de salariés pour favoriser les recrutements.
- Développer l'offre de soins du territoire en attirant de nouveaux professionnels de santé (médecins généralistes, spécialistes, dentistes) en favorisant leur installation.
- Créer un esprit Indre pour fédérer un réseau d'influenceurs constitué des habitants, des entrepreneurs et des médias.

Cette adhésion permettra d'accéder aux assemblées générales et aux élections, de participer aux ateliers de travail thématiques, d'accéder aux ressources accessibles via un extranet attractivité pour un montant en 2025 de 360 €

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :

Article 1 : D'approuver l'adhésion à l'agence de l'attractivité du territoire pour l'année 2026

Article 2 : D'autoriser M Jean Louis CAMUS à signer la présente convention et tous documents s'y afférant.

Article 3 : D'autoriser le Président à signer les conventions de stage.

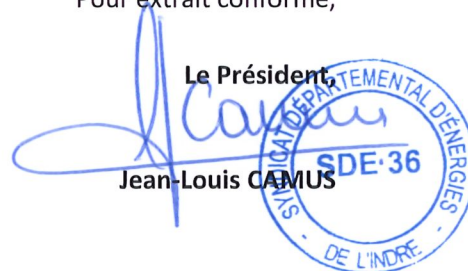
Secrétaire de Séance :

Michel LION

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Louis CAMUS



Accusé de réception en préfecture
036-200031987-20260302-02202614-DE
Date de télétransmission : 03/03/2026
Date de réception préfecture : 03/03/2026